

Formulaire de candidature (chambre disciplinaire)

Un formulaire incomplet entrainera l'invalidation de la candidature

Election de la chambre disciplinaire de :

nom de la région d'inscription

Interne (membre du CROI mandat en cours - **3 ans**)

Externe (membres et anciens membres des conseils CDOI - CROI* - CNOI - **3 ans**) * sauf mandat en cours

Externe (membres et anciens membres des conseils CDOI - CROI* - CNOI - **6 ans**) * sauf mandat en cours

Nom et prénom d'exercice :

Numéro ordinal :

Date de naissance : / /

Adresse professionnelle :

Titre infirmiers (diplômes, certificats ou attestations) :

Qualification professionnelle (le cas échéant) :

Fonctions ordinales ou au sein d'organismes professionnels actuelles et passées (le cas échéant) :

Mode d'exercice : cocher la case + joindre un justificatif (pour les salariés : copie de la partie haute d'une fiche de paie ou attestation de l'employeur de moins de 3 mois ; pour les libéraux : attestation URSSAF de moins de 3 mois ; pour les retraités : dernier justificatif d'exercice et preuve de la situation de retraité).

Libéral Salarié secteur privé Salarié secteur public

Déclare vouloir déposer ma candidature à l'élection de la chambre disciplinaire de première instance.

Je reconnais avoir été informé qu'en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans un traitement automatisé autorisé sous l'appellation « fichier des candidats » mes données à caractère personnel, que ces données seront diffusées aux électeurs et que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès du Conseil national de l'Ordre des infirmiers. L'électeur peut, à son choix, adresser sa demande au président du Conseil national de l'Ordre des Infirmiers par courrier postal ou courrier électronique à l'adresse : election.cnoi@ordre-infirmiers.fr

Date :

Signature manuscrite obligatoire :

A adresser par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 12/04/2024 à 16h00 au siège de votre Conseil régional ou interrégional (adresse sur www.ordre-infirmiers.fr) ou remise en main propre contre récépissé au siège du Conseil régional ou interrégional.